

Renouvellement de votre carte ordinale

Vous avez demandé un renouvellement de votre carte ordinale. Votre demande sera traitée par le service inscription en fonction de sa recevabilité et de l'ordre d'arrivée des demandes.

La carte ordinale est votre carte d'identité professionnelle dans le cadre de votre exercice.

Elle vous est envoyée par le Conseil national suite à votre inscription au Tableau de l'Ordre.

Chaque année, après vous être acquitté(e) de votre cotisation auprès de votre conseil départemental, celui-ci vous retourne votre caducée ainsi que votre timbre (celui-ci doit être collé sur votre carte).

Si vous avez besoin de la renouveler, merci de bien vouloir nous retourner le présent formulaire dûment complété, accompagné de **deux photos d'identité** au format 35 X 45mm (et selon les nouvelles normes relatives à l'apposition des photographies d'identité sur les cartes nationales d'identité et sur les passeports), avec votre nom au dos et mises sous enveloppe.

N° RPPS	N° NATIONAL	N° DEPARTEMENTAL
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Je soussigné(e) Madame Monsieur

Nom patronymique :

Nom d'usage :

Nom d'exercice :

Prénom :

Date de naissance : Commune :

Demeurant :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

déclare sur l'honneur l'exactitude des informations figurant ci-dessus.

Fait à : le : / /

Signature :

OBSERVATIONS

.....
.....
.....